

La finance islamique en question

Devant un amphithéâtre archi-comble, le sujet a suscité un débat animé confirmant tout l'intérêt du thème de la finance islamique. Réuni par TBS Casablanca, un panel d'experts a permis d'en savoir un peu plus sur la question.

Par Chakir Arsalane

Introduite au Maroc que récemment, bien tardivement après des pays européens comme la France ou la Suisse, la finance islamique reste un sujet méconnu, suscitant interrogations et doutes. En 2020, l'Institut Thomson Reuters prévoit que la taille de la finance islamique atteindra 5% du secteur bancaire marocain tandis que Standard & Poors table sur 10% de parts de marché. Ces chiffres ont été annoncés lors de la troisième conférence mensuelle de Toulouse Business School Casablanca organisée le mardi 27 janvier 2015 sur le thème «*La finance islamique au Maroc : apports, perspectives et limites*». Modérée par Meryem Lahlou, Consultante Formatrice chez Compétence Plus, la conférence a été animée par MM. Omar Kettani, Professeur d'économie à la Faculté d'Agdal, Président de l'ASMECI (Association marocaine de la finance islamique), Mohamed Talal Lahlou, Directeur associé à Al Banki - Conseil et formations en finance islamique et Khalid Labniouri, banquier-expert en finance islamique.

M. Omar Kettani positionne dès le début le débat au regard des déboires actuels du système financier occidental pour rappeler les fondements de l'économie islamique. Le Coran, qu'il considère comme étant «*le premier ouvrage économique*» consacre l'économie de marché créatrice de valeur à travers le système productif mais lutte dès le début contre la rente, la thésaurisation et l'usure. L'Islam met en place les premiers jalons d'une politique de redistribution des richesses à travers la Zakat, cité 34 fois dans le Coran, et l'Infaq (le don), cité 52 fois. Il introduit la logique de solidarité (takafoul)



En 2020, la taille de la finance islamique atteindra 5% du secteur bancaire.

dans tout acte économique. Bien avant Adam Smith et Ricardo, les penseurs musulmans tels que Abou Youssouf, Bayrouni et Ibn Khaldoun ont planché sur la pensée économique (théorie quantitative de la monnaie, cycles économiques...) C'est avec le Pakistan et la Malaisie que la finance islamique prend réellement son essor dans les années 50 et constitue une réelle alternative à la banque dite conventionnelle d'essence occidentale, rappelle M. Mohamed Talal Lahlou. Alors que la banque conventionnelle commercialise un seul contrat à savoir le prêt décliné sous plusieurs formes, la banque islamique dispose d'au moins 36 types de mécanismes dont Moucharaka, Mourabaha, Takafoul, la micro-finance... A l'heure où la crise du système financier libéral engendre crises politiques et révolutions, générant faillites et misères sociales, la finance islamique peut constituer une réelle alternative, souligne

en filigrane M. Mohamed Talal Lahlou. Pour M. Khalid Labniouri, le débat sur la finance islamique doit être soustrait de toute charge religieuse. C'est dans le cadre d'une démarche pragmatique de banquier qu'il détaille les avantages de la banque islamique dans une société comme le Maroc où le taux de bancarisation n'est que de 53% et où une majorité de citoyens refuse de recourir à la «*banque conventionnelle*» pour rester en conformité avec leur foi religieuse. Il plaide pour «*un changement de paradigme*» dans l'industrie bancaire basée actuellement sur la dette afin d'explorer les possibilités des solutions de financement islamique comme le crowdfunding à titre d'exemple. Ce changement de paradigme concerne également les clients qui ne doivent pas considérer «*la banque islamique*» comme un choix par défaut quand la porte des banques conventionnelles se ferme devant eux. ■ C.A